

**ES**  
Ecole du **Spectacle**  
Espace Lauriston

**A.I.D**  
Académie  
Internationale  
de la Danse



FORMATION AU  
**DIPLOME D'ETAT**  
DE PROFESSEUR DE DANSE

---

**OPTIONS**

CLASSIQUE  
CONTEMPORAIN  
JAZZ

---

Examen d'Aptitude Technique

Année 1 : Unités de Valeur

Année 2 : UV Pédagogique

---

**Académie Internationale de la Danse**

74 bis rue Lauriston - 75116 Paris  
[www.academiedanseparis.com](http://www.academiedanseparis.com)

  
**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**ACADÉMIE  
DE PARIS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[ac-paris.fr](http://ac-paris.fr)

# EAT

## Examen d'Aptitude Technique

Option : **Classique** | **Contemporain** | **Jazz**

### Inscription à l'EAT

*(démarche personnelle du candidat)*

Le dossier d'inscription est délivré par la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC). Le candidat doit le retirer lui même, le compléter et le renvoyer accompagné des pièces demandées avant la date de clôture des inscriptions.

À la réception du dossier le candidat recevra une attestation d'inscription, un CD audio et un DVD des variations imposées et 15 jours au plus tard avant les épreuves, une convocation aux épreuves. Après avoir complété et retourné son dossier d'inscription à la **DRAC**, le candidat s'acquitte des formalités d'inscription à l'**A.I.D.**

### Préparation à l'EAT

Le candidat commence sa préparation à l'**A.I.D** selon un emploi du temps, défini par la Direction Pédagogique, composé de cours techniques en classique, contemporain et jazz suivis des ateliers préparatoires aux variations d'examen. Le candidat est tenu de suivre l'intégralité de la préparation.

### Épreuves de l'EAT

#### VARIATION IMPOSÉE

Variation imposée par le Ministère de la Culture, d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes maximum.

#### COMPOSITION PERSONNELLE

Le candidat présente une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes avec un support musical de son choix en utilisant les éléments techniques de son option classique, contemporaine ou jazz.

#### IMPROVISATION

Le jury donne des consignes précises, relatives à l'option choisie, au candidat qui improvise une courte séquence de 30 secondes à 1 minute.



# UV

## Unité de Valeur

Formation musicale | Histoire de la danse | Anatomie-Physiologie

### Inscription aux UV

Après l'obtention de l'**EAT**, la **DRAC** délivre au candidat un livret de formation qui lui permet de s'inscrire à la préparation aux **UV**.

L'**A.I.D** se charge de l'inscription aux examens d'**UV** et transmet aux candidats la ou les convocation(s) aux épreuves. Pour se présenter à l'examen des **UV**, le candidat doit obligatoirement avoir réussi l'**EAT**.

### Préparation aux UV

Le candidat doit participer à tous les cours d'**UV** dispensés par l'**A.I.D** dans le cadre de sa formation, il bénéficie en complément de cours de danse techniques en classique, contemporain et jazz qui lui seront indispensables pour sa préparation au **Diplôme d'État de Professeur de Danse**.

### Épreuves des UV

#### FORMATION MUSICALE

Les connaissances sont vérifiées par un ensemble d'épreuves orales.

- **Écoute et analyse d'une oeuvre du répertoire musical**
- **Lecture rythmique et notions musicales élémentaires**
- **Mémorisation et transcription corporelle.**

*Durée de l'épreuve : 25 à 30 minutes.*

#### HISTOIRE DE LA DANSE

Les connaissances sont évaluées par une épreuve écrite comprenant :

- **Une dissertation sur un sujet étudié au cours de l'année.**
- **Dix questions d'évaluation des connaissances de base.**

*Durée totale de l'épreuve : 3 heures.*

#### ANATOMIE-PHYSIOLOGIE

Connaissances vérifiées par une épreuve orale sur un sujet tiré au sort par le candidat portant sur :

- **Ses connaissances.**
- **L'anatomie fonctionnelle.**
- **La notion de physiologie.**

*Durée de l'épreuve : 45 minutes dont 30 minutes de préparation.*



# UVPEDA

Unité de Valeur Pédagogique

Classique | Contemporain | Jazz

## Inscription à l'UV Pédagogique

Le candidat doit justifier de l'**obtention des trois UV** précités. L'**A.I.D** est en charge de convoquer le jury d'examen et d'organiser les épreuves d'évaluation finale et d'inscrire les candidats.

## Préparation à l'UV Pédagogique

Le candidat est tenu d'être présent à l'ensemble des cours de **Psycho-Pédagogie**, d'**Éveil-Initiation**, d'**Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé** (AFCMD) et des cours de formation pratique en Pédagogie Appliquée.

### MAÎTRISE DES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU NIVEAU DES ÉLÈVES :

- Éveil de 4 à 6 ans.
- Initiation de 6 à 8 ans.
- Développement technique spécifique à chaque option : Classique - Contemporaine - Jazz.

### APPROCHE DE LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

- Objectifs, moyens, mode d'évaluation.
- Elaboration d'un programme.
- Construction d'un cours.

### COMPREND : COURS DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE

- Cours d'AFCMD
- Cours de Psycho Pédagogique
- Classes d'Éveil (avec enfants)

### ANALYSE FONCTIONNELLE DU CORPS DANS LE MOUVEMENT DANSÉ (AFCMD)

Application des connaissances d'anatomie et de physiologie aux mouvements spécifiques de la danse chez l'enfant et chez l'adulte.

## Évaluation

Un cours donné dans l'option choisie.  
Le cours se décompose en deux parties :

- 30 minutes d'éveil-initiation.
- 40 minutes de cours technique à des élèves de plus de 9 ans.

*Durée de l'épreuve : 1 heure 10.*

### Entretien avec le jury.

- Explications précises sur la conduite du cours.

*Durée de l'épreuve : 30 minutes.*



## Modalités d'inscription

Le candidat à la formation au **Diplôme d'État** doit être inscrit à l'**Académie Internationale de la Danse** et s'être acquitté du droit d'inscription et du coût à la formation selon l'option choisie.

Les tarifs correspondent à l'ensemble des cours du programme de formation. Tous les cours sont obligatoires. Aucune absence ne fera l'objet de remboursement total ou partiel, sauf en cas de force majeure, en accord avec la direction générale.

**DANS CHAQUE MODULE, SONT INCLUS LES COURS DE TECHNIQUES DE DANSE CLASSIQUE, CONTEMPORAIN ET JAZZ.**

## Conditions financières

Droit d'inscription et de dossier : **150€**

### FORMATION EAT

Pré-requis au diplôme d'Etat de professeur de danse.

Option : **Classique, contemporain, Jazz**     **1 980€**

3 mois ateliers petits groupes.

*Février | Mars | Avril*

### FORMATION UV

Après l'obtention de l'EAT.

**3 U.V** (200h)     **3 300€**

**Anatomie** (50h)     **950€**

**Histoire de la danse** (50h)     **950€**

**Formation musicale** (100h)     **1 900€**

*Cursus complet, d'octobre à avril.*

### FORMATION UV PÉDAGOGIQUE

Après l'obtention de l'EAT et des 3 UV.

**Pédagogie appliquée** (200h)

**Éveil** (100h)

**Psycho pédagogique** (20h)

**AFCMD** (80h)

*Cursus complet de 400h, d'octobre à juin.*

**Classique**     **5 500€**

**Contemporain**     **5 500€**

**Jazz**     **5 500€**

*Possibilité d'accueillir en candidat libre, sur demande.*

### Formation EAT/UV/PEDAGOGIE

peut être financée intégralement par le biais du **CROUS**

ou de l'**AFDAS** (intermittents).

Dossier des formalités à retirer auprès d'**Étienne Ducamain**

Tél. : 01 45 01 98 65, mail : [scolarite@aidcfa.fr](mailto:scolarite@aidcfa.fr)



////////////////////////////////////  
**L'Académie Internationale de la Danse** est un centre de formation habilité par le Ministère de la Culture pour la préparation au Diplôme d'Etat de professeur de danse toutes options depuis 1991.

Également à partir de 10 ans,  
Classes à Horaires Aménagés  
Danse « **CHAD** » pour la formation initiale.



**Académie Internationale de la Danse**

74 bis rue Lauriston - 75116 Paris

01 45 01 92 06

contact@espacelauriston.fr

[www.academiedanseparis.com](http://www.academiedanseparis.com)



Préparation à la scène et aux EAT Classique, Contemporain, Jazz.  
Centre de formation habilité par le Ministère de la Culture.  
Préparation au Diplôme d'État de professeur de danse toutes options.  
Établissement d'Enseignement Technique et Privé Académie de Paris.  
Établissement d'Enseignement Supérieur Libre Académie de Paris.  
RNE : 0752978E